



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°30-2016-137

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2016

# Sommaire

## **PREFECTURE**

30-2016-09-05-001 - NIMES-AP1-5 sept 2016 (5 pages) Page 3

### **Prefecture du Gard**

30-2016-09-01-005 - arrêté n°2016-DL-56-1 donnant délégation de signature à Mme  
Damienne VERGUIN, chargée de l'intérim de l'emploi de directeur régional des  
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région  
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (6 pages) Page 9

30-2016-09-02-003 - arrêté n°2016-DL-66-2 donnant délégation de signature à M.  
Pierre-Jean FAGET, directeur des ressources humaines et des moyens de l'Etat (4 pages) Page 16

30-2016-09-01-004 - arrêté n°2016-DL-67-1 donnant délégation de signature à Mme  
Elisabeth PERNET, directrice départementale de la protection des populations (3 pages) Page 21

PREFECTURE

30-2016-09-05-001

NIMES-AP1-5 sept 2016

*AP désignant les délégués pour la révision des listes électorales-arrondissement NIMES*

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la Réglementation  
et des Libertés Publiques

Bureau des Elections,  
de l'Administration Générale  
et du Tourisme

Réf. : DRLP/BEAGT/BM/AP NIMES 1-2016-2017

Affaire suivie par : Bernadette MOURE

☎ 04 66 36 41 82

☒ 04 66 36 41 76

Mél : [bernadette.moure@gard.gouv.fr](mailto:bernadette.moure@gard.gouv.fr)

*Le BEAGT est ouvert au public  
tous les matins de 9h00 à 11h30  
Permanence téléphonique « associations »  
les mardi et jeudi de 14h00 à 16h00 au 04 66 36 40 19*

Nîmes, le 05 SEP. 2016

Arrêté n°

portant désignation des délégués de l'administration  
au sein des commissions administratives chargées de  
la révision des listes électorales pour les communes de  
l'arrondissement de NÎMES

Le Préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code Electoral, notamment l'article L.17 relatif à la composition et à la désignation des membres des commissions administratives chargées de réviser et de dresser les listes électorales,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013 relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Est dressé, pour l'année 2016-2017, le tableau des délégués de l'administration, au sein des commissions administratives communales de l'arrondissement de NIMES chargées de la révision des listes électorales, tel qu'il figure en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard et les Maires des communes de l'arrondissement de Nîmes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,  
P/ Le Préfet,  
Le Sous-Préfet d'Ales,  
*le Secrétaire Général  
par intérim*  
Olivier DELCAYROU

**ANNEXE A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 5 SEPTEMBRE 2016**

<b>COMMUNES</b>	<b>Civilités</b>	<b>Nom Prénom</b>
AIGALIERS	Monsieur	COHIER Jacques
AIGUES MORTES	Monsieur	NOYER André
AIGUES VIVES	Monsieur	GRINO Jean-Marc
AIGUEZE	Monsieur	BAUME Pascal
AIMARGUES	Madame	MIRA Marie-Thérèse
LES ANGLES	Madame	AUBARD Marie-Hélène
ARAMON	Monsieur	FABRE Gérard
ARGILLIERS	Madame	DURAND Odette
ARPAILLARGUES ET AUREILLAC	Monsieur	BARLIER Bruno
ASPERES	Monsieur	NICOLAS Jean-Louis
AUBAIS	Monsieur	ROUSSEL Christian
AUBORD	Monsieur	LAPIZE Francis
AUBUSSARGUES	Madame	CLAVEL Monique
AUJARGUES	Monsieur	MEJEAN Denis
BAGNOLS SUR CEZE	Madame	ARSLAN Corynne
BARON	Madame	FRESPUECH-PETIT Marie
LA BASTIDE D'ENGRAS	Madame	GUZZO Catherine
BEUCAIRE	Madame	VIGNE-FOUGERAS Jacqueline
BEAUVOISIN	Monsieur	FAYSSE Michel
BELLEGARDE	Monsieur	CHABALIER Alain
BELVEZET	Monsieur	ROUSSEL Jérôme
BERNIS	Monsieur	FACHE Lucien
BEZOUCE	Madame	BAYLE Bernadette
BLAUZAC	Monsieur	ROUVEIRAND Michel
BOISSIERES	Monsieur	TRAVIER Jean-Paul
BOUILLARGUES	Monsieur	DUGUET Lucien
BOURDIC	Monsieur	SILHOL Edmond
LA BRUGUIERE	Monsieur	MARTIN Gilbert
CABRIERES	Monsieur	EVARD Michel
LE CAILAR	Monsieur	AURILLON René
CAISSARGUES	Monsieur	GEANT Pascal
LA CALMETTE	Monsieur	VERSINO Grégory
CALVISSON	Monsieur	VALETTE Thierry
LA CAPELLE ET MASMOLENE	Madame	GUIRAUD Claudie
CARSAN	Monsieur	GARDOT Jean
CASTILLON DU GARD	Monsieur	PAUME Denis
CAVEIRAC	Monsieur	HAACK Hugues
CAVILLARGUES	Madame	SABRAN Chantal
CHUSCLAN	Madame	NICOL Giselle
CLARENSAC	Madame	GUERRINI Annette
CODOGNAN	Monsieur	ARCADO Danilo
CODOLET	Monsieur	BROCHE Denis
COLLIAS	Madame	GOUDET Marie-Reine

<b>COMMUNES</b>	<b>Civilités</b>	<b>Nom Prénom</b>
COLLORGUES	Madame	MAURIN Patricia
COMBAS	Monsieur	MERMET René
COMPS	Monsieur	IZORCE Gérard
CONGENIES	Madame	DESCHAMPS Brigitte
CONNAUX	Madame	NAGEL Anne-Marie
CORNILLON	Madame	LANGLADE Virginie
CRESPIAN	Madame	FABRE Gisèle
DIONS	Madame	DINIAKOS-ROUVIER Bernadette
DOMAZAN	Monsieur	ISSARTIER André
ESTEZARGUES	Madame	GARCIA Ginette
FLAUX	Madame	MICHOT Patricia
FOISSAC	Monsieur	ATEK Jean-Marc
FONS-OUTRE-GARDON	Monsieur	GIANNACCINI Rémy
FONS-SUR-LUSSAN	Monsieur	KERMARREC Michel
FONTANES	Monsieur	BAUDOUIN Patrick
FONTARECHES	Monsieur	DOHET Jean-Claude
FOURNES	Madame	BLACKHAM Elisabeth
FOURQUES	Monsieur	MERLIN Jean-Louis
GAJAN	Monsieur	DELAGE Alain
GALLARGUES-LE-MONTUEUX	Monsieur	GAILLARD Rémy
LE GARN	Monsieur	THEOPHILE Laurent
GARONS	Madame	TILLIER Françoise
GARRIGUES SAINTE EULALIE	Monsieur	VIALA Daniel
GAUJAC	Monsieur	COUTAL Jean-Marie
GENERAC	Madame	SERVILLAT Joséphine
GOUDARGUES	Madame	CLAPIT Marie-Thérèse
LE GRAU DU ROI	Monsieur	NOYER André
ISSIRAC	Madame	RAOUX Marie-Louise
JONQUIERES SAINT VINCENT	Monsieur	VORELLI Jean-Pierre
JUNAS	Monsieur	TRENQUIER Serge
LANGLADE	Madame	BOUZANQUET Mireille
LAUDUN L'ARDOISE	Monsieur	MARTIN Jean-Paul
LAVAL SAINT ROMAN	Madame	CARLES Marie-Rose
LECQUES	Monsieur	BARRÉ Gérard
LEDENON	Madame	GOUANT-AYMARD Bernadette
LIRAC	Monsieur	AUBERT-TILLY Frédéric
LUSSAN	Madame	VERDIER Thérèse
MANDUEL	Monsieur	NICOLAS Claude
MARGUERITTES	Monsieur	SIMONNEAU Pierre
MEYNES	Madame	ASTE-LABRUNE Catherine
MILHAUD	Monsieur	CAUQUIL Xavier
MONTAGNAC	Madame	BOSCOLO Huguette
MONTAREN ET SAINT MEDIERS	Monsieur	BARDIN Henry-Claude
MONTCLUS	Monsieur	BUREY Oscar
MONTFAUCON	Madame	DURAND Marie-Paule
MONTFRIN	Madame	SIMOND Martine
MONTIGNARGUES	Madame	PITTET Nathalie

COMMUNES	Civilités	Nom Prénom
MONTMIRAT	Monsieur	AUDEMARD André
MONTPEZAT	Monsieur	SAUVAIRE Jean-Pierre
MOULEZAN	Madame	SENTHILLE Marie-Thérèse
MOUSSAC	Monsieur	ACCABAT Alain
MUS	Monsieur	AUGER Patrick
NAGES ET SOLOGUES	Madame	BAILLOUD Nathalie
NIMES (1er canton)	Madame	GOTTIS Claude
NIMES (2ème canton)	Monsieur	ORCEL Michel
NIMES (3ème canton)	Madame	BOURQUIN Corinne
NIMES (4ème canton)	Monsieur	SCHRUB Guy
ORSAN	Monsieur	TEISSIER André
PARIGNARGUES	Monsieur	PRIEUR Jean-Pierre
LE PIN	Monsieur	LACROIX Bruno
PONT SAINT ESPRIT	Monsieur	SEIGUIN Joël
POUGNADORESSSE	Monsieur	AYACHI Denis
POULX	Monsieur	FONTANA Robert
POUZILHAC	Monsieur	GAVAZZI Yvon
PUJAUT	Monsieur	ALBERTI Gérard
REDESSAN	Monsieur	PARIS Yves
REMOULINS	Monsieur	BOUDJELLAL Rachid
ROCHEFORT DU GARD	Monsieur	KERAMBRUN Jacques
RODILHAN	Monsieur	DIAZ Frédéric
ROQUEMAURE	Monsieur	MALARTRE Jean-Paul
LA ROQUE SUR CEZE	Madame	FABRYZEKI Marie-Louise épouse FLANDIN
LA ROUVIERE	Monsieur	REBOUL Jean-François
SABRAN	Monsieur	CELLIER Michel
SALAZAC	Monsieur	ROMANET René
SALINELLES	Monsieur	SALERT Pierre
SANILHAC ET SAGRIS	Monsieur	BRUGUIERE Jean
SAUVETERRE	Monsieur	BONTHOUX Henri
SAUZET	Monsieur	JOUANEN Thierry
SAZE	Madame	BOURELLY Maryse
SERNHAC	Monsieur	MEFFRE René
SERVIERS ET LABAUME	Monsieur	BOYER Jean-Paul
SOMMIERES	Monsieur	FREGIERS Stéphane
SOUVIGNARGUES	Monsieur	ROBERT Claude
SAINTE ALEXANDRE	Madame	POUSSOT Danielle
SAINTE ANASTASIE	Monsieur	FOURGEAUD Raymond
SAINTE ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Monsieur	SANCHEZ Jean
SAINTE ANDRE D'OLERARGUES	Madame	VERLAGUET Régine
SAINTE BAUZELY	Madame	ROLS Patricia
SAINTE BONNET DU GARD	Madame	JALLIFIER-VIERNE Armelle
SAINTE CHAPTES	Monsieur	FOSSE Alain
SAINTE CHRISTOL DE RODIERES	Monsieur	FORGERON Didier
SAINTE CLEMENT	Madame	LOUINEAU-BARIN Chantal
SAINTE COME ET MARUEJOLS	Madame	ACHARD Elyette
SAINTE DEZERY	Monsieur	MARUEJOLS Yves

<b>COMMUNES</b>	<b>Civilités</b>	<b>Nom Prénom</b>
SAINT DIONISY	Monsieur	FOUCAULT Jean-Paul
SAINT ETIENNE DES SORTS	Madame	DACHEUX Véronique
SAINT GENIES DE COMOLAS	Madame	GRAND Mireille
SAINT GENIES DE MALGOIRES	Monsieur	PIERRE Michel
SAINT GERVAIS	Madame	ROCHER Mireille
SAINT GERVASY	Monsieur	BIREMBAUT Sylvain
SAINT GILLES	Madame	BAILLARIN Marguerite
SAINT HILAIRE D'OZILHAN	Madame	HUGUES Valérie
SAINT HIPPOLYTE DE MONTAIGU	Madame	FISCHER Agnès
SAINT JULIEN DE PEYROLAS	Monsieur	CAVALIER Jean-Claude
SAINT LAURENT D'AIGOUZE	Monsieur	HUGON Jacques
SAINT LAURENT DE CARNOLS	Madame	FLANDIN Hélène
SAINT LAURENT DES ARBRES	Monsieur	MECHEREF Moussa
SAINT LAURENT LA VERNEDE	Monsieur	PICARD Alain
SAINT MAMERT DU GARD	Monsieur	POUGET Yves
SAINT MARCEL DE CAREIRET	Madame	DECLERK Valérie
SAINT MAXIMIN	Madame	DUWEZ Danielle
SAINT MICHEL D'EUZET	Monsieur	MICAELLI Ulysse
SAINT NAZAIRE	Monsieur	JALADE Eric
SAINT PAUL LES FONTS	Monsieur	GROSSE Christian
SAINT PAULET DE CAISSON	Monsieur	TURRA Serge
SAINT PONS LA CALM	Madame	BRAGER Magalie
SAINT QUENTIN LA POTERIE	Monsieur	ARNAL Jean
SAINT SIFFRET	Madame	REY-PRIEUR Renée
SAINT VICTOR DES OULES	Madame	ROULLE Geneviève
SAINT VICTOR LA COSTE	Monsieur	MERCADIER Mario
TAVEL	Madame	CHIVALIER Amandine
THEZIERS	Monsieur	BROUZET Damien
TRESQUES	Madame	SAVIGNAC Corinne
UCHAUD	Monsieur	HUARD Patrick
UZES	Monsieur	TICHADOU Franck
VALLABREGUES	Madame	SFUNGARELLIS Martine
VALLABRIX	Madame	GIRAUD Nathalie
VALLERARGUES	Monsieur	RAMBERT Philippe
VALLIGUIERES	Madame	DEZOUCHES Sylvia
VAUVERT	Monsieur	ASNAR Raymond
VENEJAN	Monsieur	ESTALHENQ Robert
VERFEUIL	Monsieur	THOMASSOT Michel
VERGEZE	Monsieur	MARTINEZ Fernand
VERS PONT DU GARD	Madame	ASTE-LABRUNE Catherine
VESTRIC ET CANDIAC	Madame	TULLIO Martine
VILLENEUVE LES AVIGNON	Madame	OURMIERES Liliane
VILLEVIEILLE	Madame	GUERIN-DUMONT Sylvie

Prefecture du Gard

30-2016-09-01-005

arrêté n°2016-DL-56-1 donnant délégation de signature à  
Mme Damienne VERGUIN, chargée de l'intérim de  
l'emploi de directeur régional des entreprises, de la

*arrêté n°2016-DL-56-1 donnant délégation de signature à Mme Damienne VERGUIN, chargée de  
l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi*  
de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



PRÉFET DU GARD

Direction des Ressources Humaines  
et des Moyens de l'État

Nîmes, le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Bureau de la Coordination et  
du Contentieux Général  
Réf. : DRHME-B2CG  
Affaire suivie par : Valérie Perrin  
☎ 04 66 36 41 21  
[valerie.perrin@gard.gouv.fr](mailto:valerie.perrin@gard.gouv.fr)

### **ARRETE n°2016-DL-56-1**

**donnant délégation de signature à Mme Damienne VERGUIN, chargée de l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (compétences départementales)**

**Le Préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU la loi organique n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le code du travail ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant **M. Didier LAUGA**, préfet du Gard;

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9  
Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

VU l'arrêté du 25 août 2016 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, à **Mme Damienne VERGUIN** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée, pour le département du Gard, à **Mme Damienne VERGUIN**, administratrice civile hors classe, directrice régionale adjointe, chargée de l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, à l'effet de signer toutes décisions et tous documents relevant des attributions de la DIRECCTE au titre du code du travail dans les domaines d'activités énumérés ci-dessous :

<b>A – Les relations du travail</b>	<b>NATURE DU POUVOIR</b>	<b>REFERENCE REGLEMENTAIRE</b>
<b>1. CONSEILLERS DES SALARIÉS</b>	Arrêté fixant la liste des conseillers des salariés	Articles L.1232-7 ; D. 1232-4 et 5 du CT
	Arrêté de radiation de la liste des conseillers des salariés	Article D. 1232-12 du CT
	Décision en matière de remboursement de frais de déplacement aux conseillers du salarié	Articles L.1232-11 ; D 1232-7 du CT
	Décision en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié	Article L. 1232-11 du CT
<b>2. REPOS DOMINICAL</b>	Dérogations au repos dominical dans un établissement	Article L. 3132-20 du CT
<b>3. SALAIRES</b>	Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	Articles L 3232-7 et -8, R 3232-3et 4 du CT
	Décision relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	Articles L 3232-7 et -8, R 3232-6 du CT
<b>4. ENTREPRISES SOLIDAIRES D'UTILITE SOCIALE</b>	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments « entreprises solidaires »	Article L. 3332-17-1 du CT
<b>5. MAIN D'ŒUVRE ETRANGERE</b>	Autorisations de travail et visa de conventions de stage	Articles R 5221-1, R 5221-2 et L. 5221-5, R. 5122-17, R 5221-25 ; R. 313-10-1 et s. CESEDA
	Autorisation de placement au pair de stagiaires « aides familiales »	Accord européen du 21/11/99, circulaire 90.20 du 23/01/99
<b>6. HEBERGEMENT COLLECTIF</b>	Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à	Articles 1, 5, 6, et 7 de la loi n°73-548 du 27 juin 1973

	l'hébergement, mise en demeure et décision de fermeture concernant ce local	
7. APPRENTISSAGE	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	Articles L. 6225-1 et s. du CT, R 6223-16
8. AGENCES DE MANNEQUINS	Attribution, renouvellement, suspension, refus ou retrait de la licence d'agence de mannequins	Article L. 7123-14 et R 7123-8 à -17 du CT
9. TRAVAIL A DOMICILE	Établissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile	Article L.7422-2 du CT
	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	Articles L7422-6 et 7422-11 du CT
10. JEUNES DE MOINS DE 18 ANS	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance	Articles L.4153-6, R. 4153-8 et s. du CT
	Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode	Articles L. 7124-1 du CT
	Délivrance, renouvellement, retrait, suspension d'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants	Articles L 7124-5, et R 7124-1 du CT
	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequins dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement	Article L 7124-9 et L 7124-10 du CT
11. CISSCT	Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévision des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres)	Articles L 4524-1 et R 4524-1 à R. 4524-9 du CT
<b>B - L'emploi</b>	<b>NATURE DU POUVOIR</b>	<b>REFERENCE REGLEMENTAIRE</b>
EMPLOI	Conventions de revitalisation	Articles L.1233-85, D. 1233-37 et s. du CT
	Décision d'opposition à la qualification d'emploi menacés prévue aux articles L.2242-16 et L.2242-17 CT	Articles D.2241-3 et D.2241-4 CT

Aide au conseil en matière de GPEC et actions de formation de salariés	Articles L. 5121-3 ; R. 5121-14 D. 5121-6 et 7 du CT
Allocation d'activité partielle	Articles L. 5122-1, R. 5122-2 du CT,
Conventions du Fonds national de l'emploi (FNE)	Articles L. 5123-1 et s. du CT
Décisions et conventions relatives à l'insertion par l'économique : entreprises d'insertion, associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion et fonds départemental d'insertion	Articles R. 5132-1 et -11 Article R. 5132-32 Article R. 5132-47
Déclaration et contrôle des organismes privés de placement	Article L. 5323-1 et s. du CT
Décisions en matière d'exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement	Article L. 5426-2 du CT et s et R.5426-1 et s.
Conventions avec les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)	Article D. 6325-24 du CT
Prise en charge de la rémunération de certains stagiaires de la formation professionnelles	Articles R. 6341-37 et 38 du CT
Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément et de déclaration de toute personne morale ou entreprise individuelle qui exerce les activités de service à la personne	Articles L. 7232-1 et suivants du CT
Conventions pour la promotion de l'emploi.	Circulaire DGEFP n°97-08 du 25/04/1997
Agrément et radiation de la reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production	Loi n°78-763 du 19/07/78 modifiée, décret n°93-1231 du 10 novembre 1993)
Dispositifs locaux d'accompagnement	Circulaire DGEFP 2002-53 du 10/12/2002 et 2003-04 du 04/03/03
Agrément des comités de bassin d'emploi	Décret n°2002-790 du 3 mai 2002).
Dispense du remboursement de l'aide financière et du versement des cotisations sociales dont le bénéficiaire a été exonéré, lorsque la perte du contrôle effectif de l'entreprise résulte de la cessation d'activité créée ou reprise, ou de la cession de l'entreprise dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire	Article R5141-6 du CT

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	Mise en œuvre des pénalités relatives au contrôle des déclarations des entreprises au titre de l'obligation d'emploi des personnes handicapées	Articles L. 5212-2 et L5212-6 à 11, R. 5212-31 du CT.
	Agrément des accords de groupe ou d'entreprise en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés	Articles L. 5212-8 et R. 5212-15 du CT.
	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire des handicapés	Articles L. 5213-10, R. 5213-35 et 38 du CT
	Aide au poste dans les entreprises adaptées	Article R. 5213-76 du CT
	Subvention d'installation d'un travailleur handicapé	Articles R. 5213-52, D. 5213-54 du CT
GARANTIE JEUNES	Décisions d'admission, de renouvellement, de suspension ou de sortie	Article 5 du décret n° 2013-880 du 1er octobre 2013

Article 2 :

Délégation de signature est donnée pour le département du Gard, à **Mme Damienne VERGUIN**, chargée de l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du préfet, tous les actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait d'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à **Mme Damienne VERGUIN**, chargée de l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du préfet du Gard, tous les actes relatifs à l'attribution de subventions et à la signature de conventions du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) au titre du décret n° 2015-542 du 15 mai 2015.

Article 4 :

Sont exclues de la délégation ci-dessus :

- les conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics.
- les correspondances et décisions administratives adressées aux ministres et aux cabinets ministériels, aux parlementaires, aux présidents des assemblées régionale et départementale, aux maires des communes du département.

Article 5 :

**Mme Damienne VERGUIN**, pourra subdéléguer sa signature aux agents de la direction régionale et de l'unité départementale placés sous son autorité, pour signer les actes pour lesquels elle a elle-même reçu délégation.

L'arrêté de subdélégation de signature devra être transmis au préfet du Gard aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 6 :

Toutes dispositions antérieures relatives à une délégation de signature sont abrogées.

Article 7 :

Le présent arrêté prend effet dès sa publication.

Article 8 :

Le secrétaire général de la Préfecture du Gard et la directrice régionale adjointe chargée de l'intérim de l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet

signé : Didier LAUGA

Prefecture du Gard

30-2016-09-02-003

arrêté n°2016-DL-66-2 donnant délégation de signature à  
M. Pierre-Jean FAGET, directeur des ressources humaines  
et des moyens de l'Etat

*arrêté n°2016-DL-66-2 donnant délégation de signature à M. Pierre-Jean FAGET, directeur des  
ressources humaines et des moyens de l'Etat*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction des Ressources Humaines  
et des Moyens de l'État

Bureau de la Coordination et  
du Contentieux Général  
Réf. : DRHME-B2CG

Nîmes, le 2 septembre 2016

## **A R R E T E n° 2016 – DL- 66-2**

**donnant délégation de signature à M. Pierre-Jean FAGET,  
Directeur des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat**

**Le Préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

**Vu** le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

**Vu** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté du Ministre de l'Intérieur de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration du 28 décembre 2011 portant réintégration de **M. Pierre-Jean FAGET**, conseiller d'administration de l'Intérieur de l'Outre-mer, mutation, nomination et détachement dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer ;

**Vu** la note de service du Préfet du Gard du 11 janvier 2012 affectant **M. Pierre-Jean FAGET** en qualité de Directeur des Actions et Moyens de l'Etat à la Préfecture du Gard ;

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du 17 décembre 2015 nommant **M. Didier LAUGA**, Préfet du Gard ;

**Vu** la note de service du 30 juin 2016 affectant **M. Sébastien DELEUZE**, secrétaire administratif de classe normale à la Direction des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat, bureau de la logistique à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

**Vu** l'arrêté n° 2016-DL-66-1 du 15 mars 2016 donnant délégation de signature à **M. Pierre-Jean FAGET**, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;

### **Arrête :**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à **M. Pierre-Jean FAGET**, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat, à l'effet de signer toutes les décisions relevant des attributions de son service, à l'exception des :

- circulaires aux Maires ;
- toutes correspondances adressées aux Cabinets ministériels ;
- toutes correspondances adressées aux Présidents des Assemblées Régionales et Départementales, ainsi que les réponses aux interventions des Parlementaires, des Conseillers Départementaux et Régionaux ;
- les actes de saisine du Tribunal Administratif et de la Chambre Régionale des Comptes ainsi que les mémoires en réponse.

**Article 2** : En matière financière, délégation de signature est donnée à **M. Pierre-Jean FAGET**, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat, pour procéder :

aux expressions des besoins, aux demandes d'achat et aux constatations du service fait, dans la limite des budgets notifiés aux centres de coûts relevant de la compétence de sa direction, y compris celui de la sous-préfecture du Vigan pour les programmes suivants :

- Programme 307 : administration territoriale (Ministère de l'Intérieur),
- Programme 216 : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur,
- Programme 309 : Entretien des bâtiments de l'Etat,
- Programme 333 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrées,
- Programme 176 : Police Nationale,
- Programme 723 : contribution aux dépenses immobilières.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée à **M. Pierre-Jean FAGET**, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat, à l'effet de signer les marchés de l'Etat et tous les actes dévolus à la personne responsable des marchés par le code des marchés publics en ce qui concerne les affaires relevant de sa compétence.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean FAGET**,

- **Mme Céline HUILLET**, attachée principale, affectée au Bureau des Ressources Humaines, et, en son absence ou en cas d'empêchement, **Mme Françoise JALLAIS**, attachée, son adjointe,

- **Mme Marie-Christine MOURAUD**, attachée principale, Chef du Service Départemental d'Action Sociale,

- **Mme Bérengère SOULAGES-PIONCHON**, attachée principale, Chef du Bureau de la Coordination et du Contentieux Général,

- **Mme Agnès TEXIER**, attachée principale, Chef du bureau des budgets,

- **Mme Corinne BOURQUIN**, attachée, Chef du Bureau de la Logistique,

reçoivent délégation pour signer, dans la limite des attributions relevant de leur bureau respectif, tous documents hors les exceptions visées à l'article 1<sup>er</sup>.

En matière financière, en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean FAGET**,

- **Mme Céline HUILLET**, et, en son absence ou en cas d'empêchement, **Mme Françoise JALLAIS**, reçoivent délégation pour signer :

1) Programme 307 hors titre II : les expressions de besoins n'excédant pas **2 000 €**, dans la limite du budget annuel alloué à leur centre de coûts,

2) les constatations de service fait,

3) Programme 307 Titre II : l'ensemble des pièces justificatives relatives aux mouvements de paye des agents de la Préfecture

- **Mme Marie-Christine MOURAUD** reçoit délégation pour signer :

1) Programme 307 hors titre 2 : les expressions de besoins n'excédant pas **2 000 €** et les constatations du service fait, dans la limite de ses attributions et du montant qui lui est alloué au sein du centre de coûts « Bureau ressources humaines »,

2) Programme 176 : les bons de commandes n'excédant pas **2 000 €** et les certifications de service fait dans la limite des budgets qui lui sont alloués.

3) Programme 216 : les expressions de besoins n'excédant pas **2 000 €** et les constatations du service fait, dans la limite des attributions de son bureau et du montant qui lui est alloué.

- **Mme Corinne BOURQUIN**, et en cas d'absence ou d'empêchement,

°**Mme Florence PINTARD** secrétaire administrative de classe normale,

°**M. Sébastien DELEUZE** secrétaire administratif de classe normale,

reçoivent délégation pour signer :

1) Programme 307 hors titre II, 309, 333, et 723 : les expressions de besoins n'excédant pas **2 000 €** dans la limite des attributions du bureau de la logistique et du budget annuel qui est alloué à son centre de coût,

2) Les constatations de service fait,

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Agnès TEXIER**, délégation de signature est donnée à **M. Sami RAMDANI** secrétaire administratif de classe normale, pour signer toutes correspondances courantes relevant des attributions du Bureau des Budgets.

**Article 6** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marie-Christine MOURAUD**, la délégation qui lui est donnée à l'article 4 pourra être exercée par **Mme Marylène GRANIOU**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour signer les correspondances diverses entrant dans la compétence du Service Départemental d'Action Sociale et ne comportant ni décision, ni instruction générale.

**Article 7** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean FAGET** et de l'un des Chefs de Bureau de la Direction des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat, les autres Chefs de Bureau présents auront délégation pour signer en lieu et place du Directeur et dudit Chef de Bureau, dans la limite de **2 000 €** pour ce qui concerne les expressions de besoins.

**Article 8** : L'arrêté n° 2016-DL-66-1 du 15 mars 2016 donnant délégation de signature à **M. Pierre-Jean FAGET**, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat est abrogé.

**Article 9** : Le présent arrêté prend effet dès sa publication.

**Article 10** : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Le Préfet,**

**signé : Didier LAUGA**

Prefecture du Gard

30-2016-09-01-004

arrêté n°2016-DL-67-1 donnant délégation de signature à  
Mme Elisabeth PERNET, directrice départementale de la  
protection des populations

*arrêté n°2016-DL-67-1 donnant délégation de signature à Mme Elisabeth PERNET, directrice  
départementale de la protection des populations*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction des Actions et  
Moyens de l'État

Bureau de la Coordination et  
du Contentieux Général  
Réf. : DRHME-B2CG  
Affaire suivie par : Valérie Perrin  
☎ 04 66 36 41 21  
[valerieperrin@gard.gouv.fr](mailto:valerieperrin@gard.gouv.fr)

Nîmes, le 1<sup>er</sup> septembre 2016

## **ARRETE n° 2016- DL- 67-1**

**donnant délégation de signature à Mme Elisabeth PERNET,  
Directrice Départementale de la Protection des Populations**

**Le Préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

**Vu** le code de la consommation ;

**Vu** le code de commerce ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime;

**Vu** le code de la santé publique ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

**Vu** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux Préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9  
Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret du 17 décembre 2015 nommant **M. Didier LAUGA**, Préfet du Gard ;

**Vu** l'arrêté du Premier Ministre du 23 décembre 2014 nommant **Mme Elisabeth PERNET**, Directrice Départementale de la Protection des Populations ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2016 n°2016-DL-67 donnant délégation de signature à **Mme Elisabeth PERNET**, Directrice Départementale de la Protection des Populations ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Gard ;

#### Arrête :

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à **Mme Elisabeth PERNET**, Directrice Départementale de la Protection des Populations du Gard, à l'effet de signer tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions et compétences de son service, sous réserve des affaires signalées soumises à la signature du Préfet.

**Article 2** : **Mme Elisabeth PERNET**, Directrice Départementale de la Protection des Populations, peut sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1 dans le cadre de ses attributions et compétences.

Elle définira, à cet effet, par arrêté, pris en mon nom, la liste de ses collaborateurs habilités à signer les actes, à sa place.

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et visera le présent arrêté.

**Article 3** : Demeurent réservés à la signature du Préfet :

- les circulaires aux maires,
- toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels ainsi que celles destinées aux administrations centrales lorsqu'elles ne concernent pas la gestion courante ou le fonctionnement normal du service,
- toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires, des conseillers départementaux et régionaux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'Etat ;
- les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes.

**Article 4** :

- **Mme Elisabeth PERNET**, Directrice Départementale de la Protection des Populations,
- **M. Jean-Luc DELRIEUX**, Directeur Départemental Adjoint de la Protection des Populations

- **M. Serge COMBE**, Chef de service,
- **M. Nicolas POUJOL**, Chef de service,
- **M. Loëzic MARREC**, Chef de service,
- **Mme Florence SMYEJ**, Chef de service,

sont autorisés à représenter le Préfet aux audiences des juridictions administratives pour toutes les affaires relevant de la compétence de la Direction Départementale de la Protection des Populations et dans lesquelles le Préfet est partie en qualité de représentant de l'État. A cet effet, ils sont autorisés à émettre toutes les observations orales nécessaires lors des audiences devant cette juridiction.

**Article 5** : **Mme Elisabeth PERNET, M. Jean-Luc DELRIEUX, M. Serge COMBE, Mme Florence SMYEJ, Mme Laurence PAILLARD, Mme France MOREAU** sont autorisés à représenter le Préfet du Gard, devant la juridiction pénale dans les instances relatives à l'application des articles R514-1 et suivants du code de l'environnement, ainsi qu'à émettre tous avis aux parquets et observations orales lors des audiences.

**Article 6** : L'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2016 n°2016-DL-67 donnant délégation de signature à **Mme Elisabeth PERNET**, Directrice Départementale de la Protection des Populations est abrogé.

**Article 7** : Le présent arrêté prend effet dès sa publication.

**Article 8** : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard et la Directrice Départementale de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Le Préfet,**

**signé : Didier LAUGA**